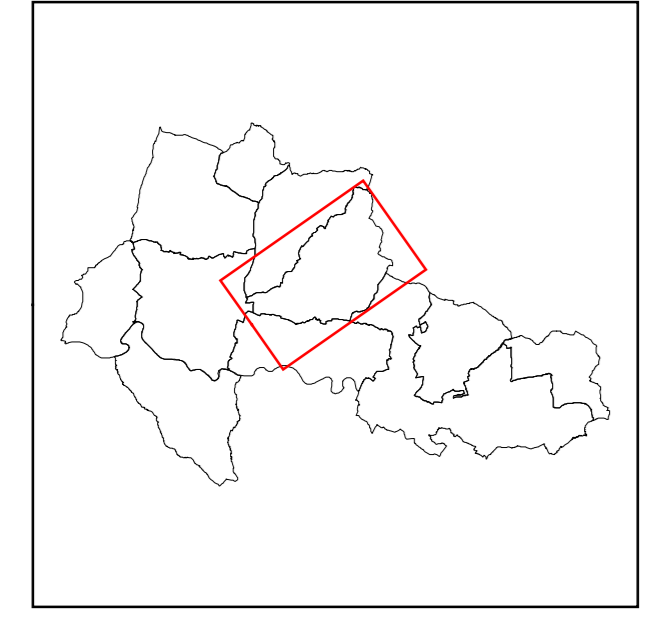


Communauté de Communes du Pays Grenadois

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## 4.4 Zonage Castandet



**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**  
 Prescrit le : 8/12/2014    Arrêté le : 29/04/2019    Approuvé le : 2/03/2020

PLAN N° 4    ECHELLE 1/5 000

METROPOLIS, atelier d'urbanisme  
 10 rue du 19 mars 1962  
 83 130 Régies



- Légende**
- UB: UBa    UE    A    Np
  - UC: UCa    2AU (2AU1a; 2AU1b; 2AU1c; 2AU2)    N
  - Limite communale
  - Limite parcellaire
  - Subdivision fiscale
  - Bâti dur
  - Bâti léger
  - Cours d'eau
  - Étang, lac
  - Cimetière
  - Piscine
  - Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article R151-35
  - Protection ponctuelle ou titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
  - Protection ponctuelle ou titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
  - Protection ponctuelle ou titre de l'article L. 151-19 - petit patrimoine
  - Protection linéaire ou titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
  - Zone d'application de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme
  - Emplacement réservé
  - Espace Boisé Classé
  - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
  - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine paysager
  - Bande de 12 mètres en zone urbaine ou à urbaniser autour des boisements présentant un caractère incendie fort
  - Canalisation de gaz
  - Seul des effets irréversibles (IRE) autour de la canalisation de gaz

**Emplacements réservés**

Code	Bénéficiaire	Désignation de l'opération	Surfaces approximatives
ER	Commune	Création d'un accès vers la zone à urbaniser	250m <sup>2</sup>
ER	Commune	Création de stationnement et de cheminement	6511m <sup>2</sup>

Sources : Direction Générale des Finances Publiques, Cadastre, mise à jour 2019

83 130 Régies